

**Conditions d'utilisation de l'application web MyBosch éditée par la société Robert Bosch GmbH et du service [www.le-coin-des-bricoleurs.com](http://www.le-coin-des-bricoleurs.com)**

Version datée du 01.05.2015

**1. Editeur et champ d'application**

1.1. L'application web MyBosch, y compris le service [www.le-coin-des-bricoleurs.com](http://www.le-coin-des-bricoleurs.com) et la page Internet [www.bosch-do-it.com/fr/fr](http://www.bosch-do-it.com/fr/fr) (ci-après ensemble « **l'Application** ») sont exploitées par Robert Bosch GmbH, Robert-Bosch-Platz 1, 70839 Gerlingen-Schillerhöhe, Allemagne (ci-après « **Bosch** »). D'autres informations sur la société éditrice Bosch figurent dans les mentions légales de ce site.

1.2. Ces conditions d'utilisation s'appliquent à tous les services qui sont proposés ou mis à disposition par le biais de l'Application. Lorsque l'utilisateur s'est inscrit sur l'application web MyBosch, il a la possibilité d'activer son accès au service [www.le-coin-des-bricoleurs.com](http://www.le-coin-des-bricoleurs.com) sans autre inscription. Si l'utilisateur n'active pas son accès au service [www.le-coin-des-bricoleurs.com](http://www.le-coin-des-bricoleurs.com), les fonctionnalités qu'il propose ne lui seront pas accessibles.

1.3 Bosch est en droit de modifier ou de compléter, à tout moment et avec un délai de préavis raisonnable, le contenu des présentes conditions d'utilisation ainsi que les services qui y sont décrits. En cas de modification ou de complément des présentes conditions d'utilisation, Bosch communiquera la version modifiée des conditions d'utilisation en mettant en évidence des modifications apportées à l'adresse de courriel que l'utilisateur a indiquée lors de son inscription. Si l'utilisateur ne s'oppose pas à la version modifiée ou complétée des conditions d'utilisation dans un délai de 6 semaines à compter de la réception de ces dernières, l'utilisateur sera présumé avoir accepté la nouvelle version des conditions d'utilisation modifiées. Bosch s'engage à informer l'utilisateur, dans le message de modification, sur les conséquences d'une non-opposition de sa part à ces modifications. Lors de l'entrée en vigueur de la version modifiée des conditions d'utilisation, les versions antérieures des conditions d'utilisation deviennent caduques. Si les dispositions des conditions d'utilisation modifiées ou les modifications des services ne sont pas acceptables pour l'utilisateur, il est en droit de résilier sa relation contractuelle avec Bosch, avec effet immédiat.

**2. Offre et fourniture de prestations**

2.1 L'Application offre notamment à tout utilisateur inscrit la possibilité d'utiliser différents services en ligne en utilisant l'identifiant qui lui a été attribué, selon leur disponibilité technique. Parmi ces services figurent notamment différents services gratuits qui permettent à l'utilisateur de publier des contenus propres (par ex. des textes, images, portraits de l'utilisateur ou d'autres personnes, liens vers des vidéos personnelles sur les sites d'autres fournisseurs)



en lien avec le thème général du bricolage ou avec des thèmes spécifiques relatifs à l'utilisation de certains produits de bricolage.

Par le biais de l'Application web MyBosch, l'utilisateur a la possibilité de concevoir et de publier des documents ou des instructions relatives à un projet de bricolage. En l'occurrence, il peut disposer d'une Galerie/Timeline relative à son projet personnel. De plus, lorsqu'il planifie un projet, il peut avoir accès aux conseils, aux outils en ligne et à l'aide d'autres utilisateurs dans le cadre offert par le service. Il peut de même rédiger des notices relatives à des projets spécifiques.

L'utilisateur a également accès aux projets des utilisateurs, qu'il s'agisse de projets réalisés ou non. Il peut identifier et suivre les projets d'autres utilisateurs. Dans ce cas, il a la possibilité de commenter et d'évaluer ces projets (y compris leur planification).

L'utilisateur peut enregistrer des outils supplémentaires dans un atelier virtuel, accéder aux informations sur les outils et utiliser les services relatifs aux outils proposés par Bosch.

2.2 Si l'utilisateur a activé son accès au service [www.le-coin-des-bricoleurs.com](http://www.le-coin-des-bricoleurs.com), il peut utiliser dans ce service la plupart des fonctionnalités décrites ci-dessus. En particulier, il a la possibilité de rédiger des commentaires et des rapports d'expérience concernant différents appareils sur le forum Internet du service [www.le-coin-des-bricoleurs.com](http://www.le-coin-des-bricoleurs.com), de présenter ses projets personnels de bricolage dans une rubrique de projets et de documenter leur avancement, ou encore de partager son savoir-faire en bricolage dans un domaine particulier ou bien d'y partager d'autres conseils. L'utilisateur a encore la possibilité d'échanger avec d'autres utilisateurs du service [www.le-coin-des-bricoleurs.com](http://www.le-coin-des-bricoleurs.com) par le biais d'une fonctionnalité de contact conçue à cet effet. De plus, l'utilisateur peut profiter de contenus fournis par Bosch tels que des conseils d'experts ou des tests de produits.

2.3. Bosch stocke les contenus postés par l'utilisateur via l'Application et permet à des tiers d'y accéder par le biais d'Internet. Bosch met seulement à disposition de l'utilisateur une infrastructure technique. La taille des fichiers multimédia envoyés peut être limitée. Bosch offre ses services en ligne gratuits au public dans la limite de ses possibilités techniques et internes, et Bosch se réserve le droit de limiter voire de supprimer ces services à tout moment. Dans certaines circonstances, cela peut conduire à la perte définitive de contenus de l'utilisateur ayant été sauvegardés dans le cadre du service [www.le-coin-des-bricoleurs.com](http://www.le-coin-des-bricoleurs.com). Il est donc recommandé à l'utilisateur de sauvegarder/sécuriser ses contenus d'une autre manière. En cas de perte de contenu, la responsabilité de Bosch ne pourra être engagée que dans les limites décrites au point 8.

2.4. Les contenus disponibles sur l'application sont mis à disposition en partie par Bosch et en partie par les utilisateurs ou des tiers. Les contenus des utilisa-



teurs ou des tiers sont collectivement désignés les « **Contenus de tiers** ». Bosch ne contrôle ni l'intégrité, ni le bien-fondé, ni la légalité des Contenus de tiers et ne s'identifie pas avec ceux-ci. Pour cette raison, Bosch n'assume aucune responsabilité et ni ne donne aucune garantie quant à l'intégrité, au bien-fondé, à la légalité ou à l'actualité des Contenus de tiers. Ceci s'applique de même à la qualité des Contenus de tiers et à leur adéquation à toute finalité spécifique, même s'il s'agit de Contenus de tiers accessibles sur les sites Internet externes liés qui peuvent, le cas échéant, être publiés via l'Application par le biais des fonctions de partages. En particulier, Bosch ne contrôle ni le contenu ni la faisabilité des instructions de montage envoyées par les utilisateurs, l'utilisation d'outils ou les inspirations de projets pour les outils décrits dans celles-ci. Bosch recommande, pour l'utilisation des outils, de se référer en toutes circonstances aux instructions d'utilisation livrées avec les produits.

2.5 Cependant, Bosch étudiera à sa discrétion les allégations fondées concernant toute violation des présentes conditions d'utilisation ou l'illégalité de tous contenus publiés via l'Application (ou dans certaines parties de celle-ci) et prendra, le cas échéant, les mesures propres à mettre fin à la situation. En particulier, Bosch effacera immédiatement les contenus illégaux, dès que Bosch aura eu connaissance de leur illégalité et dans la mesure de ses possibilités techniques. Bosch est en droit d'effacer de l'Application tout ou partie des contenus envoyés par les utilisateurs sans avoir à se justifier, ou d'interdire à l'utilisateur d'envoyer certains contenus. Bosch prendra en compte l'intérêt légitime de l'utilisateur.

2.6. En déposant des contenus sur l'Application MyBosch ou le service [www.le-coin-des-bricoleurs.com](http://www.le-coin-des-bricoleurs.com), l'utilisateur concède à Bosch un droit d'utilisation de ces contenus à titre gracieux, illimité dans l'espace, le temps et l'étendue, librement cessible et non-exclusif. Le droit d'utilisation s'applique à toutes les formes d'utilisation actuellement connues. Il comprend, en particulier:

- le stockage des contenus sur le serveur de Bosch ou sur les serveurs de tiers mandatés par Bosch en Allemagne,
- la reproduction, le traitement, la publication et la diffusion des contenus, et en particulier leur mise à disposition du public par le biais d'annonces dans l'Application (ou dans des parties de celle-ci) ou sur les pages Internet des sites exploités par Bosch et sur les réseaux sociaux et plateformes similaires (par ex. Facebook, Google+, Twitter, YouTube, Pinterest, Flickr, etc.),
- la mise à disposition des contenus auprès d'autres utilisateurs dans le cadre des droits concédés au point 2.7, et
- le traitement et la reproduction des contenus dans la mesure nécessaire à leur mise à disposition ou à leur diffusion.



L'utilisateur renonce, sous réserve des dispositions légales applicables, pour toute utilisation des contenus tel que décrit ci-dessus, à faire valoir tout droit de propriété justifiant une rémunération sous quelque forme que ce soit de la part de Bosch. Dans la mesure où les images envoyées par l'utilisateur contiennent des images/portraits de tiers, l'utilisateur s'engage à ce que ces tiers aient préalablement consenti à l'utilisation de leur image dans ce cadre sans qu'une revendication d'une rémunération, sous quelque forme que ce soit, puisse être adressée à Bosch.

2.7. L'utilisateur a le droit de consulter et d'utiliser pour son usage personnel les contenus compris dans l'Application (ou dans toutes parties de celle-ci), en particulier les contenus publiés par Bosch ou par d'autres utilisateurs. Des extraits des contributions mis à disposition dans le cadre de la base de connaissances peuvent être cités sur d'autres sites Internet ou dans le cadre d'autres services en ligne, sous réserve qu'il y soit mentionné qu'ils proviennent de l'application web MyBosch ou du service [www.le-coin-des-bricoleurs.com](http://www.le-coin-des-bricoleurs.com), et qu'un lien direct vers la contribution concernée dans l'Application MyBosch ou le service [www.le-coin-des-bricoleurs.com](http://www.le-coin-des-bricoleurs.com) y soit présenté. Toute autre utilisation ou exploitation de ces contenus, en particulier la reproduction de contenus de l'Application (ou de parties de celle-ci) pour un usage commercial, et toute reprise de contributions de la base de connaissances de l'Application MyBosch ou du service [www.le-coin-des-bricoleurs.com](http://www.le-coin-des-bricoleurs.com) sans citation de l'origine et sans lien hypertexte, n'est pas autorisée.

### **3. Procédure d'inscription**

3.1. L'inscription d'un utilisateur fait naître un contrat entre l'utilisateur et Bosch relatif à sa participation et à son utilisation de l'Application web MyBosch (y compris le service [www.le-coin-des-bricoleurs.com](http://www.le-coin-des-bricoleurs.com) en cas d'activation de ce service). Seuls des utilisateurs majeurs peuvent s'inscrire sur l'Application web MyBosch. L'inscription est interdite aux mineurs ainsi qu'aux personnes dont l'accès à l'Application a été bloqué durablement.

3.2 La saisie et le choix d'identifiants d'accès sont nécessaires au cours de de la procédure d'inscription. L'utilisateur a cependant aussi la possibilité de s'enregistrer en saisissant les identifiants de son profil Facebook. L'utilisateur confirme que toutes les données qu'il saisit au cours de son inscription sont complètes et exactes. L'utilisateur a l'obligation d'informer Bosch sans délai de tout changement dans ses informations en mettant à jour son profil.

3.3 Une fois l'inscription réussie, Bosch envoie à l'utilisateur, à l'adresse que l'utilisateur a fournie lors de l'inscription, un courriel comportant un lien de confirmation. Ce courriel inclut les conditions d'utilisation ainsi que la Notice d'information sur la protection de la vie privée. Les conditions contractuelles applicables sont conservées par Bosch. Les versions archivées peuvent être consultées par le biais d'Internet.



3.4 Chaque utilisateur s'engage à s'inscrire sous un seul nom d'utilisateur. Les enregistrements multiples peuvent conduire à l'exclusion de l'utilisateur de l'Application MyBosch et du service [www.le-coin-des-bricoleurs.com](http://www.le-coin-des-bricoleurs.com).

#### **4. Identifiant d'accès et mot de passe**

4.1. L'utilisateur s'engage à conserver de manière confidentielle son identifiant d'accès et son mot de passe permettant l'accès à l'Application MyBosch ainsi qu'à informer Bosch sans délai par écrit en cas de communication de son identifiant d'accès et de son mot de passe à un tiers. L'utilisateur est responsable des dommages causés par toute utilisation par un tiers, sauf s'il n'a commis aucune faute.

4.2. Au cas où l'utilisateur communiquerait son identifiant d'accès ou son mot de passe à un tiers, Bosch pourra bloquer temporairement ou définitivement son accès à l'Application en vertu du point 6.1 ou de résilier sa relation contractuelle avec l'utilisateur avec effet immédiat, d'effacer l'inscription de l'utilisateur et d'exclure pour le futur l'utilisateur de l'Application web MyBosch et du service [www.le-coin-des-bricoleurs.com](http://www.le-coin-des-bricoleurs.com).

#### **5 Règles d'utilisation de l'Application web MyBosch, du service [www.le-coin-des-bricoleurs.com](http://www.le-coin-des-bricoleurs.com) et des contenus (Netiquette)**

5.1. Dans le cadre de l'utilisation de l'Application MyBosch et du service [www.le-coin-des-bricoleurs.com](http://www.le-coin-des-bricoleurs.com), l'utilisateur s'engage à respecter les droits des tiers en toutes circonstances. L'utilisateur est responsable de tous les contenus envoyés par lui-même sur l'Application MyBosch ou le service [www.le-coin-des-bricoleurs.com](http://www.le-coin-des-bricoleurs.com), en particulier des images, des vidéos et des contributions dans les forums. Dans la mesure où l'utilisateur envoie des images sur lesquelles des personnes sont représentées, il s'engage à se procurer l'autorisation des personnes représentées pour une publication sur l'application web MyBosch ou le service [www.le-coin-des-bricoleurs.com](http://www.le-coin-des-bricoleurs.com).

5.2. L'utilisateur doit en outre s'assurer que les contenus qu'il envoie ne violent pas les interdictions légales (en particulier les dispositions relatives à la protection de la jeunesse) ni les droits de tiers (en particulier les droits de la personnalité, droits de propriété intellectuelle, droits des marques, droits d'auteur et les dispositions relatives à la protection des données). Plus particulièrement, l'utilisateur s'engage à ne pas envoyer sur l'Application web MyBosch ou le service [www.le-coin-des-bricoleurs.com](http://www.le-coin-des-bricoleurs.com) de contenus qui :

- présente un caractère pornographique, incite à la violence ou à la haine raciale ou sont dangereux pour la jeunesse,
- incitent à la criminalité ou livrent des instructions dans ce but,
- concernent l'activité politique, en particulier les rassemblements politiques, les manifestations, les actions de tractage ou de collecte de signatures, ou bien comportent des symboles politiques,



- insultent, diffament, importunent, menacent ou nuisent aux autres utilisateurs, aux modérateurs ou à Bosch d'une quelconque autre manière ou encore qui illustrent une attitude agressive ou provocatrice envers ces personnes,
- sont d'une quelconque manière illégaux, contraires aux bonnes mœurs, obscènes, vulgaires, attentatoires à la vie privée de tiers, diffamatoires ou choquants, ou bien constituent des affirmations fausses ou des critiques outrageantes,
- contiennent des virus ou des codes, des fichiers ou autres programmes similaires qui provoquent l'interruption, la destruction ou la limitation des fonctionnalités de logiciels ou de matériels informatiques ou d'installations de télécommunications,
- sont présenter de manière à dissimuler leur origine,
- contiennent des secrets commerciaux ou des secrets d'entreprise de personnes physiques ou morales ou tout autre contenu que l'utilisateur n'est pas autorisé à communiquer, par exemple en raison d'obligations de confidentialité,
- font de la publicité pour l'achat ou la vente de produits ou de prestations de services ou pour des sites Internet ou blogs commerciaux, en particulier lorsque ceci est au bénéfice de l'utilisateur,
- représentent une menace pour l'Application (ou une partie de celle-ci) ou pour son exploitation en raison de leur constitution ou de leur nature (par ex. un virus), de leur taille, ou de leur reproduction (par ex. spamming),
- contiennent des liens de toute sorte qui ne sont pas acceptables en vertu des critères cités ci-dessus, et
- incitent à enfreindre les interdictions précitées.

5.3. Les contenus non conformes aux conditions énoncées ci-dessus ne doivent pas être transmis ou diffusés par le biais du système de communication interne. Il est de même interdit à l'utilisateur de relayer des chaînes de messages ou d'envoyer le même message à plusieurs utilisateurs en même temps.

## **6 Blocage de l'accès**

6.1. Bosch peut bloquer l'accès d'un utilisateur à l'Application web MyBosch et au service [www.le-coin-des-bricoleurs.com](http://www.le-coin-des-bricoleurs.com) temporairement ou définitivement, lorsque, dans le cadre de sa participation à l'Application web MyBosch ou au service [www.le-coin-des-bricoleurs.com](http://www.le-coin-des-bricoleurs.com), l'utilisateur est ou a été en infraction avec les présentes conditions d'utilisation ou avec la législation en vigueur, ou bien lorsque Bosch a un autre intérêt légitime au blocage. L'intérêt légitime de Bosch sera notamment présumé si un utilisateur perturbe fortement et à plusieurs reprises les échanges sur l'Application web MyBosch ou le service [www.le-coin-des-bricoleurs.com](http://www.le-coin-des-bricoleurs.com), ou s'il viole les conditions de



participation à un concours ou à des tests de produits. Bosch prend en considération l'intérêt légitime de l'utilisateur pour évaluer la durée du blocage.

6.2 Bosch avertira l'utilisateur par message privé préalablement au blocage. Dans certains cas justifiés (par ex. en cas d'infractions lourdes et répétées), Bosch pourra choisir de ne pas avertir l'utilisateur au préalable. Bosch prendra en considération l'intérêt légitime de l'utilisateur.

6.3. En cas de blocage d'accès temporaire ou définitif, Bosch bloque les droits d'accès de l'utilisateur à l'Application web MyBosch et au service [www.le-coin-des-bricoleurs.com](http://www.le-coin-des-bricoleurs.com) et en informe l'utilisateur par courriel.

6.4. En cas de blocage temporaire, Bosch réactive les droits d'accès de l'utilisateur après la fin de la période de blocage. Un blocage d'accès définitif ne peut être levé.

## **7 Responsabilité de l'utilisateur**

7.1. L'utilisateur garantit Bosch contre toute revendication de tiers à son encontre relative à une violation de leurs droits, plus particulièrement de leurs droits de propriété intellectuelle et industrielle, de leurs droits sur des marques, de leurs droits de la personnalité ou de tout autre droit afférent aux contenus envoyés par l'utilisateur, à moins que l'utilisateur ne soit étranger à la violation du droit. La présente garantie s'applique plus particulièrement dans le cas où l'utilisateur n'a pas satisfait à ses obligations en vertu des points 5.1 et 5.2 des présentes conditions d'utilisation. La garantie ci-dessus s'applique en particulier dans le cas où Bosch serait poursuivi par l'administration, les autorités judiciaires ou toute autre autorité publique en raison des contenus envoyés par l'utilisateur sur l'Application web MyBosch ou le service [www.le-coin-des-bricoleurs.com](http://www.le-coin-des-bricoleurs.com), lorsque ce dernier n'a pas respecté les règles définies dans les présentes conditions d'utilisation.

En outre, l'utilisateur s'engage à rembourser à Bosch tous les dépens encourus lorsque des tiers poursuivent Bosch à juste titre pour violation de leurs droits par les contenus envoyés par l'utilisateur. Ceci comprend les coûts raisonnables nécessaires pour assurer sa défense. L'utilisateur n'est pas tenu au remboursement dans le cas où il n'aurait pas commis de faute.

7.2. Si Bosch est poursuivi par des tiers en raison d'une violation alléguée de leurs droits en raison de la publication de contenus par l'utilisateur, ce dernier fera ses meilleurs efforts pour assister dans le cadre de sa défense contre les revendications des tiers. A ce titre l'utilisateur fournira sur demande écrite de Bosch une copie de tous les documents en sa possession relatifs aux contenus prétendument litigieux. Les coûts éventuels en découlant seront à la charge de Bosch.

## **8 Responsabilité de Bosch**

8.1. La responsabilité de Bosch est exclusivement limitée aux dommages suivants : dommages directement causés par une violation intentionnelle par



Bosch de ses obligations contractuelles, par une négligence grave de Bosch, ainsi qu'en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé. En cas de violation d'obligations permettant l'exécution en bonne et due forme du contrat et d'obligations dont le respect est raisonnablement attendu par l'utilisateur (obligation essentielle), la responsabilité de Bosch est limitée au montant des dommages directs prévisibles. Par ailleurs, la responsabilité pour négligence légère est exclue. La présente clause est sans préjudice du régime de responsabilité applicable à Bosch conformément à la loi applicable au titre des produits ou au titre de la garantie de reprise.

8.2. Les limitations de responsabilité ci-dessus sont applicables y compris en cas de violation des obligations par les représentants ou agents de Bosch. Dans le cas où la responsabilité de Bosch serait exclue conformément aux dispositions précédentes, cette exclusion serait également applicable à la responsabilité civile des collaborateurs et agents de Bosch.

## **9 Durée et résiliation**

9.1. L'utilisateur et Bosch ont la possibilité de résilier à tout moment, par écrit et sans motif, le présent contrat relatif à l'utilisation de l'Application. Afin de permettre à l'utilisateur de disposer d'un temps suffisant pour sauvegarder ses données enregistrées sur l'Application, Bosch s'engage à respecter un délai de préavis de quatre (4) semaines à compter de l'envoi du courriel de résiliation.

9.2. En outre, Bosch pourra résilier le présent contrat, en tout ou partie, à tout moment et avec effet immédiat dans le cas où Bosch serait en droit de bloquer durablement l'accès de l'utilisateur à l'Application conformément au point 6 des présentes conditions d'utilisation (résiliation extraordinaire). Dans ce cas, l'avertissement préalable prévu par le point 6.2 n'est pas obligatoire. Un courriel sera considéré comme un écrit.

9.3. Dans le cas où Bosch déciderait de ne plus exploiter l'Application web MyBosch, les possibilités d'utilisation décrites au point 2.1 deviendraient caduques. Les contrats conclus entre Bosch et l'utilisateur concernant des prestations payantes telles qu'une extension de garantie n'en seront pas affectées.

## **10. Autres dispositions**

10.1. Bosch n'est pas tenu d'assurer la disponibilité permanente de l'Application (dans son ensemble ou en partie). Bosch fera néanmoins ses meilleurs efforts pour assurer la disponibilité constante de l'Application. Les contraintes de maintenance, de sécurité ou en lien avec la fréquentation de l'Application, ainsi que des événements sur lesquels Bosch n'a aucun contrôle (par ex. coupures de courant, force majeure, dysfonctionnement des réseaux publics de télécommunications, etc.) peuvent provoquer des dysfonctionnements ou des interruptions passagères des services de l'Application (dans son ensemble ou en partie).





Leinfelden

15.04.2015

10.2. Les présentes conditions d'utilisation, ainsi que l'ensemble des relations juridiques entre l'utilisateur et Bosch en lien avec l'utilisation de l'Application, sont soumises au droit français.

10.3. S'il s'avérait que certaines dispositions des présentes conditions d'utilisation étaient déclarées nulles ou incomplètes, les autres dispositions n'en seraient pas affectées.

10.4. Pour les commerçants au sens du Code du commerce français, le tribunal compétent en cas de litige est celui du siège de Bosch.

PT-HG/MKB3